

Le Bâtonnier

AUX MEMBRES DE L'ORDRE
DES AVOCATS

Genève, le 19 décembre 2019

Concerne : Recommandations concernant l'utilisation de plateformes en ligne par des avocats

Chers Confrères,

Dans sa newsletter de mai 2019, le Conseil de l'Ordre vous a invité à consulter les recommandations de la Fédération Suisse des Avocats (FSA) visant à guider les avocats qui décident d'utiliser des plateformes de services juridiques en ligne ([lien](#)).

L'Ordre des avocats de Genève est ouvert à l'arrivée des nouvelles technologies et encourage toute forme d'innovation dans le domaine du droit, en particulier lorsque ces innovations permettent de démocratiser l'accès à la justice. Néanmoins, les nouvelles plateformes ne doivent en aucun cas servir à contourner les règles déontologiques qui sont les nôtres.

La FSA a récemment informé les Ordres cantonaux du fait qu'elle travaillait à une révision du Code suisse de déontologie, afin d'intégrer ces changements.

Sans attendre ces modifications, le Conseil de l'Ordre part du principe que vous avez désormais pu prendre connaissance des recommandations de la FSA.

Dès 2020, il sera exigé des membres de l'Ordre qui souhaitent collaborer avec des prestataires de services en ligne que ces derniers respectent bien ces directives. Il en va de la responsabilité des membres de l'Ordre qui envisagent de travailler avec ces plateformes.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de recevoir, chers Confrères, l'assurance de mes sentiments dévoués et confraternels.

Lionel HALPÉRIN

